

COULÉES DE BOUE : un plan d'urgence pour prévenir et lutter contre l'érosion des sols



COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS, MOBILISEZ-VOUS !

L'épisode des inondations du printemps 2016 a laissé des traces : débordements des cours d'eau, saturation des réseaux, coulées de boue. De nombreuses collectivités, ont été touchées. Afin de minimiser, voire enrayer les coulées de boue lors des prochaines précipitations, il est nécessaire d'entreprendre rapidement des actions préventives, concrètes et adaptées.

C'est pourquoi l'agence de l'eau Rhin-Meuse déploie un plan d'urgence au bénéfice des collectivités et des associations.

**DATE LIMITE DE
 DÉPÔT DES DOSSIERS :
 30 NOVEMBRE 2016**

UN PROGRAMME GLOBAL D'INTERVENTION

En parallèle à ce "plan d'urgence", l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la chambre d'agriculture d'Alsace et le conseil départemental du Bas-Rhin poursuivent leur programme de gestion préventive des phénomènes d'érosion. Tout un panel de solutions a été défini : aménagements avec des techniques permettant le ralentissement des écoulements (aménagements d'hydraulique douce à la restauration de zones humides), conseil agricole (travail sur les assolements) ou encore mise en œuvre de techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales.

Si votre commune a été touchée par des coulées de boue ou est potentiellement exposée à ce risque, vous pouvez mobiliser sans attendre ce dispositif.

Il peut s'agir par exemple de réaliser des travaux de plantation, de créer des zones de filtration présentant les caractéristiques de zones humides, d'acheter des semences ou des plants ou plus globalement d'actions de communication et/ou d'information auprès de la population.

Ces travaux constituent des premières initiatives qui appelleront naturellement des projets plus globaux de prévention de l'érosion des sols.

Ces opérations ne requièrent pas des moyens matériels importants, ni une technicité élevée. Il est conseillé cependant de prendre attache auprès des chambres d'agriculture et/ou des techniciens de rivières de votre secteur pour vous accompagner dans la définition et l'engagement d'un programme d'actions (*lire ci-contre*).

PLAN D'URGENCE : MODALITÉS PRATIQUES

BÉNÉFICIAIRES	ACTIONS ÉLIGIBLES	MODALITÉS D'AIDE
COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS (FONCIÈRES, SYNDICALES AGRÉÉES...) DES SECTEURS TOUCHÉS PAR DES COULÉES DE BOUE SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE	<ul style="list-style-type: none"> ● RÉALISATION DE TRAVAUX DE PLANTATION ● CRÉATION DE ZONES DE FILTRATION ● ACHAT DE SEMENCES OU DE PLANTS ● FRAIS DE COMMUNICATION OU D'INFORMATION DE LA POPULATION 	<ul style="list-style-type: none"> ● SUBVENTION 80% ● DEMANDES D'AIDE AU PLUS TARD LE 30 NOVEMBRE 2016 ● ENVOI D'UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION AU MAÎTRE D'OUVRAGE AUTORISANT LE DÉMARRAGE DES TRAVAUX ● EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE DÉBUT DÉCEMBRE ET INSTRUCTION DES AIDES ● LIQUIDATION DES AIDES À LA RÉCEPTION DES TRAVAUX ET TRANSMISSION DES AUTRES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES

Des fiches techniques pour vous guider et le formulaire de demande d'aides : www.eau-rhin-meuse.fr

Pour tout complément d'information

Départements 08, 52, 55, 88

Service territorial Moselle amont et Meuse :
 mam@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 46 83

Départements 54, 57

Service territorial Moselle aval et Sarre :
 mas@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 04

Départements 67, 68

Service territorial Rhin supérieur et Ill :
 rsi@eau-rhin-meuse.fr / 03 87 34 47 53